



Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

GROUPEMENT : Centre Est

C.I.S : GRIMAUD

GRIMAUD, le 16 Janvier 2025

SERVICE : ADMINISTRATION

NUMERO : 25.005

Affaire suivie par : Ltn Frédéric FIACCHI

Téléphone : 04-94-55-08-11

Le Chef de Centre,
Lieutenant Frédéric FIACCHI
à

Monsieur Souleimane-Arthur PRESENT

Objet : Attestation

Je soussigné, Lieutenant **Frédéric FIACCHI**, Chef du Centre d'Incendie et de Secours de GRIMAUD, atteste par la présente que :

Monsieur **Souleimane-Arthur PRESENT**, matricule : 00701560, a été sapeur-pompier saisonnier au corps départemental des sapeurs-pompiers du Var du 1^{er} Juin au 15 Septembre 2024, au grade de Sapeur 1^{er} Classe, affectée au Centre d'Incendie et de Secours de **GRIMAUD**, où il a participé au dispositif de surveillance des baignades et des activités nautiques sur plages des communes de COGOLIN et GRIMAUD.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Le Chef de centre,

Lieutenant Frédéric FIACCHI

PJ : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
Certificat de compétences de secourisme « PSE 1 »
Certificat de compétences d'équipier secouriste « PSE 2 »





Ministère de l'Intérieur

Ministère des Sports



BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal de la session d'examen pour la délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui s'est tenue le 10/05/2024 à DDSIS - FREJUS ;

délivre le présent diplôme à **SOULEIMANE PRESENT**, né(e) le **24/05/1998** à **PARIS 14 75014**

Fait à Le Muy le 03/07/2024

Pour le Directeur Départemental
Le Directeur Départemental Adjoints,

Colonel Frédéric GOSSE

BNSSA – SDIS 83 – n° 24 /02400

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une formation continue.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE SECOURISTE – PSE 1

- Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE 1 – 2110 P 83 délivrée le 21 octobre 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n° 20240642, établi en date du 27/04/2024 ;

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var déclarant que

M. SOULEIMANE PRESENT,
né(e) le 24/05/1998 à PARIS 14 75014

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 août 2007 modifié susvisé,
délivre à **M. SOULEIMANE PRESENT** le présent certificat de compétences.

Le Muy, le 8 Juillet 2024


Pour le Directeur Départemental
Le Directeur Départemental Adjoint,

Colonel Frédéric GOSSE

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES D'ÉQUIPIER SECOURISTE – PSE 2

- Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE2 - 2110 P 83 délivrée le 21 octobre 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n° 20240648, établi en date du 20/05/2024 ;

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var, déclarant que

M. SOULEIMANE PRESENT

Né(e) le 24/05/1998 à PARIS 14 75014

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences d'équipier secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié susvisé, délivre à **M. SOULEIMANE PRESENT** le présent certificat de compétences.

Le Muy, le 8 Juillet 2024


Pour le Directeur Départemental
Le Directeur Départemental Adjoint,